

# Puis-je être exempté de port de masque en promenant mon chien, activité physique nécessaire à ma santé ?

écrit par Gigobleu | 10 octobre 2020



**Activité physique et intellectuelle indispensable à la santé et la longévité...**

Ici, en Italie, les nouvelles règles de la dictature sanitaire sont les suivantes : port du masque obligatoire (couvrant la bouche et le nez) partout en extérieur jusqu'au 31/01/2021. En cas d'infraction, c'est minimum 400€ pouvant aller jusqu'à 1000€, pour les gens en bonne santé bien entendu. Car pour ceux qui sont testés positifs au covid, même asymptomatiques et donc pas malades, il est prévu une peine d'emprisonnement de 3 à 18 mois et une amende de 500 à 5000€ s'ils prennent le risque de sortir de leur confinement obligatoire. Et cette dernière règle est valable aussi pour ceux qui, le sachant, auraient été en contact avec des personnes testées positives et qui doivent également obligatoirement respecter une quarantaine.

La loi prévoit toutefois que sont exemptés du port du masque ceux qui pratiquent un sport individuel, les cyclistes, les

automobilistes seuls en voiture et les motocyclistes (ouf je suis motocycliste). Reconnaissons que ce gouvernement a quand-même du bon sens.

Ayant décidé, pour préserver ma santé physique et mentale de ne pas porter de masque, voici ce que j'ai imaginé si je me fais arrêter par les flics en promenant mon chien le soir. S'ils me questionnent sur la raison pour laquelle je ne porte pas de masque. Je répondrai simplement que je pratique une activité physique (la marche est un sport individuel) et une activité intellectuelle ( en marchant je réfléchis à ce que je vais écrire sur RR pour dénoncer la dictature). Et que la combinaison de ces deux activités sont indispensables à ma santé et ma longévité :

<https://www.pressesante.com/au-top-activite-physique-et-activite-intellectuelle/>

<https://www.linguee.fr/francais-anglais/traduction/activit%C3%A9+physique+et+intellectuelle.html>

De plus, promener mon chien m'a été recommandé par mon médecin (en Belgique) pour ma circulation, ma respiration, mes articulations et donc ma bonne santé.

S'ils me disent que je suis en infraction, je leur répondrai que la loi n'a pas prévu d'interdire l'activité intellectuelle en extérieur et que celle-ci, comme démontré dans les liens ci-avant, est indispensable à une bonne santé et longévité. Si la loi n'interdit pas encore de réfléchir il faudrait peut-être réviser celle-ci d'urgence pour que l'État puisse atteindre l'objectif qu'il s'est fixé de nous soumettre en nous interdisant aussi de réfléchir en extérieur. Heureusement, on nous dit que nous sommes en démocratie et que nous pouvons donc toujours réfléchir en intérieur (en respectant la distanciation sociale, cela va de soi).

Enfin, s'ils me demandent quand-même d'endosser ma muselière (dont la loi italienne oblige aussi d'être munis sur soi en

toutes circonstances), j'obtempérerai car j'ai écrit sur celle-ci en français : « *défense de crever la bouche ouverte* » que je me ferai un plaisir de leur traduire en italien. Je ne vous conseille pas d'écrire « mort aux flics » sur vos muselières pour vous éviter d'enfreindre la loi.

Enfin, je laisse à votre réflexion et imagination de trouver des répliques adaptées aussi à vos situations personnelles.

Je vous souhaite longue vie en bonne santé. Prenez bien soin de vous !

Sources : [https://www.corriere.it/cronache/20\\_ottobre\\_06/nuovo-dpcm-multe-400-3000-euro-chi-senza-mascherina-caa66226-07da-11eb-a1db-10b0d3200beb.shtml](https://www.corriere.it/cronache/20_ottobre_06/nuovo-dpcm-multe-400-3000-euro-chi-senza-mascherina-caa66226-07da-11eb-a1db-10b0d3200beb.shtml)